

# Carte de visite

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/carte-de-visite-2018-011-0050/>

Collections / Vie démocratique et politique / carte de visite



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Ce portrait carte-de-visite ou photo-carte montre une photographie sépia de René-Edouard Caron (1800-1876), debout devant une table.

---

Numéro d'accession 2018.11.50

Fabricant / Éditeur William Notman

Date 1864

Médium et Support épreuve argentique, papier; carton

Technique collé, imprimé

## Contexte historique

Le format carte-de-visite est très en vogue dès la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, notamment dans les milieux bourgeois où l'on échange son portrait avec les membres de la famille ou lors de rencontres sociales et professionnelles. L'invention de la carte de visite a permis de rendre accessible la photo de portrait à la classe moyenne. Cela en a fait le premier objet de consommation de masse en photographie. Avec ses images tirées sur papier, puis découpées séparément, la carte-de-visite est précurseur du portrait instantané produit en cabine, couramment nommé le photomaton.

Né à Sainte-Anne-de-Beaupré en 1800 au sein d'une famille de cultivateurs, René-Edouard Caron (1800-1876) est un juriste et un homme politique québécois. Il apprend le droit à Québec et devient avocat en 1826. À partir des années 1830, il débute une carrière de politicien en représentant le quartier du Palais au conseil municipal de la ville de Québec. Sa carrière politique évolue lorsqu'il devient maire de Québec de 1834 à 1836 et de 1840 à 1846. Au cours de ses mandats, il fait notamment face à l'épidémie de choléra et à deux grands incendies en 1845.

Parallèlement à ses mandats municipaux, René-Edouard Caron est aussi député de la Haute-Ville de Québec à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. En tant que membre du groupe des modérés, il siège au Conseil législatif de 1837 à 1838, jusqu'à la suspension de la constitution, puis de 1841 à 1857.

Au cours de sa carrière, il accède en 1873 au poste de lieutenant-gouverneur du Québec. Ainsi, en tant que représentant de la couronne britannique, il exerce différentes responsabilités et signe tous les documents provinciaux nécessitant l'approbation du chef d'État et approuve les projets de loi adoptés par l'Assemblée. Il exerce cette fonction jusqu'en 1876, année de son décès.